



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture d'Issoire

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8302012

«Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes»

Réunion du 28 mars 2013 à SAINT NECTAIRE

La réunion est présidée par Mme Hélène GERONIMI, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Hélène GERONIMI	Sous-Préfète d'Issoire
Christine FIZEL	Sous-Préfecture d'Issoire
Pierre TABOURIN	DREAL Auvergne
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Muriel DOUAILLAT	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Jean PAILLART	ONF 63 / Responsable UT Sancy Cézallier
Emmanuel FAVRE d'ANNE	CRPF
Noelle LEMENAGER	Commune de SAINT-NECTAIRE
Jean-Pierre CHASSANG	Commune de VERRIERES
Frédie PIERZCHALA	Commune de VICHEL (Maire)
Mireille FABISIAK	Chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme
Benoît BARTHELEMY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Sabine BOURSANGE	LPO Auvergne
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne
Matthieu BERNARD	Chauve-souris Auvergne
Pierre RIGAUD	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy-de-Dôme

Sont excusés : Le Conseil Général du Puy-de-Dôme, la communauté de communes Ardes Communauté, commune d'Ardes sur Couze,

Mme GERONIMI, Sous-Préfète d'Issoire, ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour puis donne la parole à M. Stéphane CORDONNIER du CEN Auvergne et chargé de l'animation du site Natura 2000 des gîtes à chauves souris du pays des Couzes.

Le diaporama présenté par M. CORDONNIER est téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/gites-du-pays-des-couzes-fr8302012-r890.html>

- **Remarques du Comité de pilotage sur les actions 2012**

- ***Plantation de haie à St-Julien***

La Fédération de chasse signale que la haie est moins dense que prévue (alignement d'arbres) mais Chauve-souris Auvergne confirme que l'important pour les animaux est d'avoir des points de repère dans l'espace au moins tous les 15 mètres. Une haie plus dense aurait été plus favorable mais la plantation prévue permet déjà d'améliorer la situation, d'autant plus qu'une autre haie vient d'être coupée en aval et qu'il est donc important de les renouveler.

- ***Projet de contrat Natura 2000***

Fermeture des caves

Le comité de pilotage valide les propositions.

Pose de panneaux de police au pont de la Louve

Il est proposé que la pose des panneaux au niveau du pont de la Louve soit accompagnée d'un arrêté d'interdiction de circulation pris par la commune. Le représentant de la police de la nature a précisé qu'il n'était en effet pas possible de verbaliser s'il n'y a que les panneaux sans lien avec un arrêté municipal. Le chemin étant communal, il est sous la responsabilité du Maire. La mise en place d'une barrière avait été envisagée mais elle n'a pas été retenue car il y a un risque que les véhicules passent alors dans le ruisseau. Pour la prise en charge des panneaux par le contrat Natura 2000, deux membres du comité ont émis un avis négatif considérant que c'était de la responsabilité de la commune et non de Natura 2000. Mme GEROMINI a considéré qu'il était tout de même souhaitable de maintenir cette opération dans le contrat. L'association Chauve-souris Auvergne a rappelé le lien entre cette action et la présence des chauves-souris dans les joints du pont. Conformément à la délibération déjà prise par la commune de Montaigut-le-Blanc et à l'avis majoritaire du comité, le comité valide la prise en charge des panneaux dans le projet de contrat Natura 2000.

Sécurité du Pont de la Louve

M. le Maire de Verrière a rappelé l'importance de s'assurer de la solidité du pont pour éviter les risques d'accident. L'effondrement du pont peut-être brutal, comme cela s'est passé sur la commune de Verrière sur un pont similaire. Le CEN Auvergne précise qu'une opération de restauration est également programmée par la commune et une association locale (Mons acutus). M. BERNARD de l'association Chauve-souris Auvergne précise que cette opération tiendra compte de la présence des chauves-souris en maintenant 2 ou 3 pierres non jointoyées qui ne remettent bien sûr pas en cause la solidité de l'ouvrage. La commune de Verrière propose une réfection totale du pont en béton sur l'argument que la sécurité doit être prioritaire sur les chauves-souris qui trouveront un autre gîte. Chauve-souris Auvergne précise que le maintien volontaire d'anfractuosités sur les ouvrages d'arts se fait déjà par ailleurs et ne pose pas de problème de sécurité. Les deux sont compatibles.

- ***Aménagement du Sanatorium du parc animalier d'Ardes***

Suite au changement de propriétaire, le Sanatorium fait l'objet de projets d'aménagements qui devront être compatibles avec le maintien des chauves-souris. Il est nécessaire de poursuivre la réflexion et le partenariat avec le nouveau propriétaire avant d'engager les travaux et le réaménagement des outils pédagogiques. Mme GEROMINI confirme qu'elle les a rencontrés et qu'ils sont ouverts à la prise en compte des enjeux environnementaux.

- **Projet d'écoquartier à Champeix**

L'Etat précise que ce type de projet fait l'objet d'étude d'impact obligatoire, incluant une étude d'incidence au titre de Natura 2000.

- **Suivi des populations de chauve-souris**

Chauve-souris Auvergne précise que la différence d'effectifs sur l'espèce Grand Rhinolophe vient du fait que la colonie initiale était située aux fontaines pétrifiantes de St-Nectaire dans un endroit accessible où les individus pouvaient être dénombrés mais que cette colonie s'est déplacée dans la grotte de Mauroc dont l'inondation ne permet pas l'accès. L'évolution ne traduit donc pas une baisse d'effectifs mais un biais dans le comptage.

Pour le Petit Rhinolophe, les naissances sont parfois décalées de 15 jours par rapport à la date moyenne de passage de l'équipe de comptage, d'où une variation dans les effectifs dénombrés des jeunes chauves-souris d'une année sur l'autre.

Pour la Barbastelle, ses déplacements font que le hasard influence beaucoup les résultats du comptage.

Au final, en tenant compte de ces biais, on note globalement une stabilité des effectifs et des espèces depuis 2009.

M. CHAMBONNIERE demande s'il est possible de faire un comptage automatique en sortie de gîte en utilisant un ANABAT. Chauve-souris Auvergne répond que ce n'est pas toujours évident car il y a des entrées/sorties d'effectifs au même moment. Un comptage à partir d'une photo prise sur place est plus fiable pour la colonie de Grand Murin du parc animalier d'Ardes.

- **Remarques du Comité de pilotage sur les propositions d'actions 2013**

- **Mesures agri-environnementales**

Mme GEROMINI confirme la nécessité de prévoir un peu de temps pour travailler sur le sujet et préparer l'avenir. Elle confirme également que les décisions politiques sur la nouvelle PAC ne sont pas encore prises, même à l'échelle européenne où le parlement n'a pas encore validé le budget de la PAC.

M. TABOURIN, de la DREAL Auvergne, précise que si la mise en place de nouvelles mesures agri-environnementales serait souhaitable dès 2014, ce calendrier paraît actuellement peu réalisable. Il est aussi évoqué le transfert de la gestion des fonds européens de l'Etat vers les Régions, ce qui risque de retarder cette mise en œuvre.

- **Actions prévues et évaluation**

M. le Maire de Verrière trouve que ce programme d'actions est trop interventionniste. Chauve-souris Auvergne et le CEN Auvergne répondent que le volontarisme permet de garantir le maintien de certaines colonies. L'absence de concertation sur l'aménagement du clocher de l'église d'Ardes où la limitation de l'accès aux pigeons a entraîné aussi celle des chauves-souris en est un exemple, alors qu'à Montaigut un compromis a permis de maintenir les combles accessibles aux chauves-souris. Le comité pose aussi la question de l'évaluation des actions menées pour voir leur pertinence. Le CEN

Auvergne répond qu'il y a une évaluation globale qui est donnée à travers le comptage annuel des chauves-souris, sans distinction de l'effet de chaque action. Les résultats sont pour l'instant positifs (maintien de l'état des lieux défini dans le docob). Chauve-souris Auvergne rajoute qu'il y a aussi des évaluations d'actions ponctuelles, comme celles concernant les fermetures d'accès. Par exemple sur la cavité de Busset dans l'Allier, la population est passée de 10 individus de Petit Rhinolophe avant fermeture à 60 après. La fermeture des caves à St-Julien sera évaluée au niveau de l'action en comparant les effectifs dans chaque cave avant et après travaux.

- **Animation nature**

Mme GEROMINI souhaite que tout le comité de pilotage soit invité à l'animation de découverte des chauves-souris prévue en 2013 et à laquelle elle aimerait participer. Chauve-souris Auvergne rajoute qu'une autre animation est prévue à St-Nectaire avec les bénévoles qui s'occuperont de nettoyer les anciens thermes.

- **Etude d'incidence**

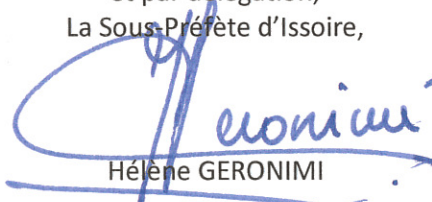
La DDT rappelle qu'un nouveau dispositif réglementaire appelé « évaluation des incidences Natura 2000 » a été mis en place en 2010. Il repose sur la définition de 3 listes, une nationale et deux départementales, de plans, projets, activités ou manifestations devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

M. CHAMBONNIERE informe le comité de la mise en place prochaine de la dernière liste, dite « liste locale 2 ». Il précise que des réunions de concertations se dérouleront dans le courant de l'année 2013 et que cette liste, comme ce fut le cas pour la liste locale 1, doit être établie par le Préfet en choisissant parmi une liste de 36 items définie par décret (art. R414-27 du CE) en fonction des enjeux locaux. Les activités concernées par cette dernière liste ne sont actuellement encadrées par aucun régime administratif.

La procédure liée à la mise en place du régime des évaluations des incidences Natura 2000 est détaillée sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme¹ dans la rubrique Natura 2000.

Mme GEROMINI remercie M. CORDONNIER pour sa présentation ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention avant de conclure la réunion.

Pour le Préfet
et par délégation,
La Sous-Préfète d'Issoire,



Hélène GERONIMI

1 Site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-r860.html>